

Madame Céline DE LAURENS
Adjointe au Maire
Déléguée à la santé, Prévention,
Et santé environnementale

Lyon, le 26 décembre 2024

Madame Fanny DUBOT
Maire du 7^{ème} arrondissement

Objet : réponse au Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024

Madame la Maire,

A l'occasion du Conseil du 7^{ème} arrondissement du 5 novembre 2024, une question écrite au Maire de Lyon relative au déploiement de la fresque de la santé mentale a été adoptée. J'en ai pris connaissance avec attention et je peux vous apporter les éléments suivants.

La fresque de la santé mentale a été mise en œuvre par l'association Nightline. Elle a pour but d'outiller chacune et chacun, les jeunes en particulier, pour prendre soin de leur santé mentale et de celle des autres en créant des espaces de discussion, en informant sur les ressources à disposition de chacune et chacun, et enfin en proposant des pistes d'action pour s'engager en faveur de la santé mentale à une échelle collective.

Afin de promouvoir cet outil et de le faire connaître largement sur le territoire de Lyon, nous avons souhaité nous appuyer sur les Conseils Locaux de Santé Mentale Lyonnais (CLSM). Leurs 3 coordinatrices pourront, dès 2025 et en lien avec l'association Nightline, proposer cet outil à des partenaires des commissions CLSM, notamment celles qui sont en charge des questions *adolescence et santé mentale*.

En outre, l'association et les CLSM pourront faire connaître cet outil à des acteurs en charge de publics non étudiants, tels que la mission locale, les structures de prévention spécialisée, des groupes « ados » des centres sociaux etc...

Le CLSM du 7^{ème} arrondissement s'est également engagé à relayer l'information et la proposition de participation à la fresque de la santé mentale auprès des structures cibles de l'arrondissement qui accueillent des étudiants et publics jeunes.

Le déploiement de la fresque de la santé mentale sera également accompagné en lien avec le Contrat Local de Santé 2022-2027 (CLS) : celui-ci porte des actions visant à faciliter l'accès aux soins en santé mentale et de prévention auprès des publics jeunes sur des thématiques de santé mentale, addiction, santé sexuelle...

La Direction de la Santé fera le lien avec le plan jeunesse dont la thématique 3 porte sur la promotion du bien-être, de la santé et de la santé mentale (priorité 1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé et aux droits en matière de santé ; priorité 2 : Informer, prévenir et sensibiliser ; priorité 3 : Développer la santé comme état de bien-être global et promouvoir des milieux de vie favorable à la santé des jeunes).

Me tenant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/O

Monsieur José MORENO